



Mantes La Ville, le 4 juin 2009

L'Inspecteur de l'Education Nationale

à

Mesdames les Directrices et Messieurs
les Directeurs des écoles
de Mantas La Ville - Limay



Objet : Classes d'adaptation.

Inspection de Mantas La Ville

Affaire suivie par
Alain HESLING-IEN

Téléphone : 01 30 98 88 11

Télécopie : 01 34 77 68 41

Mél : ce.0780234f@ac-versailles.fr

**Place de la Mairie
78711 Mantas La Ville**

Deux classes d'adaptation fonctionnent dans la circonscription : la première est située à l'école élémentaire Les Brouets et a vocation à accueillir des élèves venant de toutes les écoles de Mantas La Ville. La seconde se trouve à l'école élémentaire F. Buisson à Limay ; elle est ouverte à tous les élèves de cette commune.

Ces classes fonctionnent avec un faible effectif (maximum 14 élèves) et sont sous la responsabilité d'une enseignante spécialisée.

Ces deux classes scolarisent des élèves qui sont inscrits en CP et en CE1. Elles offrent des possibilités d'une plus grande différenciation pédagogique grâce, en particulier, à des conditions d'accueil favorables, mais elles restent des classes ordinaires de CP/CE1. Les élèves y sont scolarisés pour une seule année et poursuivent ensuite leur parcours comme n'importe quel autre élève. Cet élément est essentiel à développer auprès des parents d'élèves.

Les élèves seront inscrits dans une classe ordinaire de CP ou de CE1 de l'école et seront regroupés sur des temps plus ou moins longs au sein de la classe d'adaptation. L'objectif principal est de permettre à ces élèves de retourner, au cours de l'année scolaire, au sein de leur classe de référence grâce à l'accompagnement de l'enseignante spécialisée.

Le profil des élèves scolarisés dans ces classes peut succinctement se définir de la façon suivante.

- Pour les futurs CP (actuellement en GS) : des élèves qui sont en décalage avec les attentes des enseignants, qui ne comprennent pas très bien pourquoi ils viennent à l'école, qui se savent pas s'organiser et ne rentrent pas dans les apprentissages en ayant envie d'apprendre. Il peut s'agir aussi, bien sûr, d'élèves qui rencontrent des difficultés à prendre des repères dans la langue écrite.
- Pour les futurs CE1 (actuellement en CP) : des élèves qui se sont confrontés à des difficultés dans l'apprentissage de la lecture mais ont quelques acquis.

Si vous avez donc en ce moment dans vos classes de GS (futurs élèves de CP) ou de CP (futurs élèves de CE1 ou élèves pour qui un maintien a été évoqué) des élèves qui pourraient bénéficier de l'une de ces deux structures, il est important de :

- Bien situer le profil des élèves que vous pourriez proposer (pour cela vous devez solliciter la psychologue scolaire de votre secteur),
- Contacter les parents pour leur présenter cette possibilité et leur indiquer qu'ils peuvent prendre éventuellement contact avec M. COCHARD, Directeur de l'école élémentaire Ferdinand Buisson de Limay ou Mme

POTTIER, Directrice de l'école élémentaire Les Brouets de Mantes La Ville.

- Constituer un dossier (travaux de l'élève, livret d'évaluation descriptif du profil scolaire de l'élève avec ses réussites et ses fragilités, projet personnalisé...)



2/2

Ces dossiers seront examinés par un groupe de travail de circonscription le **19 juin 2009**. Vous serez immédiatement informés des résultats.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

L'Inspecteur de l'Education Nationale,

Alain HESLING